

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Sixième chapitre – Daf 70 a et b

70 a

Guemara

Rav Ashi : Il enseigne que la Chagigah du 14 n'est pas obligatoire - si elle était obligatoire, elle serait apportée même lorsque Pessah est amenée le jour du Shabbat, de la b'Tum'ah, ou est assez grande [pour la Chaburah] !

Pourquoi l'apporte-t-on ?

- *Beraita : Le Chagigah apporté avec Pessah est mangé en premier, donc on sera rassasié [avec Kodshim] quand on mangera korban Pessah.*

Mishnah : Il peut être consommé pendant deux jours et une nuit.

- *Notre Mishnah est différente de celle de Ben Teima :*
 - *Beraita - Ben Teima : Le Chagigah qui vient avec Pessah est comme Pessah, il ne peut être mangé que pendant un jour et une nuit.*
 - *Le Chagigah du 15 ("Stam" Chagigah, un Chelamim que chaque mâle doit apporter à chaque fête) peut être consommé pendant deux jours et une nuit.*
 - *On peut accomplir la Mitzvah de Simchah (manger des Chelamim lors des fêtes) par le Chagigah du 14, mais pas la Mitzvah de [Stam] Chagigah [qui doit venir de Chulin, pas de quelque chose de Hukdash pour une autre obligation].*
 - *Quelle est la justification [pour la première loi] ?*
 - *C'est comme Rav l'a appris à son fils Chiya :*
 - *Rav : "V'Lo Yalin la'Boker Zevach Chag ha'Pesach" - Zevach Chag se réfère à Chagigah [du 14], et ha'Pesach est le korban Pesach, et la Torah interdit de laisser l'un ou l'autre jusqu'au matin !*

Ben Teima exige-t-il que le Chagigah [du 14] soit consommé grillé ?

- *Peut-être qu'il est assimilé à korban Pessah uniquement en ce qui concerne " Linah" (ne pas passer la nuit) - ou, peut-être qu'il est également assimilé en ce qui concerne le rôti !*
 - *Mishnah : "Cette nuit, nous ne mangeons que de la viande grillée ".*
 - *Rav Chisda) : C'est comme Ben Teima.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Cela montre que Ben Teima exige également que le Chagigah soit grillé.

Ben Teima autorise-t-il l'utilisation pour le korban Chagigah, les femelles et les animaux de plus d'un an [qui ne sont pas valables pour Pessah] ?

- Peut-être est-il assimilé à Pessah uniquement en ce qui concerne la façon dont il est consommé - ou peut-être est-il assimilé sur toutes les caractéristiques ?

Beraita : Le Chagigah du 14 est comme korban Pessah - ce doit être un mouton ou une chèvre mâle d'un an, et cette viande est mangée uniquement rôtie, jusqu'au matin, et seulement par ses propriétaires ;

- Il ne peut s'agir d'un taureau, d'une femelle ou d'un animal âgé de plus d'un an.
 - C'est comme Ben Teima, qui interdit de le manger après le matin - cela montre qu'il l'assimile en tout point.

Ben Teima interdit-il de casser un os du Chagigah ?

- Bien qu'il soit assimilé à Pessah pour lequel il est dit "V'Etzem Lo Tishberu] **bo**" -) à lui (vous ne casserez pas les os), mais pas pour le Chagigah ;
- Ou peut-être que "**bo**" n'exclut qu'un Pessah Pasul ?

Mishnah :

- Si un couteau [d'abattage] a été trouvé le 14 [à Yerushalayim], on peut l'utiliser pour abattre immédiatement (Yerushalayim est très peuplée à cette époque, le couteau a sûrement été perdu aujourd'hui) ;
- S'il a été trouvé le 13 [nous craignons que son propriétaire n'ait prévu de finir sa Taharah de Tum'at Met aujourd'hui, donc] le trouveur doit asperger de nouveau avec Mei Chatat et l'immerger [afin de l'utiliser demain] ;
- Si un gros couteau (utilisé pour briser des os) a été trouvé l'un ou l'autre jour, il faut l'asperger "à nouveau" et l'immerger.
 - Qui est la Tana de la Mishnah ?
 - **Réponse 1** : C'est Chachamim.
 - La raison pour laquelle nous autorisons le couteau immédiatement [le 14] est que nous supposons que son propriétaire l'a immergé (a terminé sa Taharah) hier, afin d'abattre Pessah aujourd'hui (il n'avait pas prévu de l'immerger aujourd'hui, car il serait alors inapte pour Kodshim jusqu'au soir) ;
 - De même, on devrait supposer qu'un gros couteau a été immergé hier pour découper un Chagigah [aujourd'hui] !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **Réponse 2** : Il s'agit plutôt de Ben Teima, et il est interdit de briser des os de Chagigah (le gros couteau est sûrement pour Chelamim qui sera offert pendant Pessah - peut-être a-t-il prévu de le purifier le 14) !
 - **Objection 1** (et retour à la réponse 1) : En réalité, il s'agit de Chachamim - le cas est qu'Erev Pessah tombe Shabbat [donc Chagigah du 14 n'est pas apporté].
 - Pourtant la Seifa précise : Si le 14 est le jour du Shabbat [quand on ne peut pas immerger Kelim], ou s'il a été trouvé le 15, on peut l'abattre avec lui immédiatement ;
 - Si un gros couteau a été trouvé attaché à un couteau d'abattage rituel, il a le même statut que le couteau.
 - Cela implique que la Reisha ne discute pas du moment où Erev Pesach tombe Shabbat !
 - **Objection 2** : le cas est plutôt qu'un grand korban Pessah a été apporté [donc Chagigah n'est pas apporté avec lui].

70 b

- Pourtant, le propriétaire ne savait pas [si d'autres personnes rejoindront la Chabourah et si la Chagigah sera amené] !
- **Objection 3** : Pessah a plutôt été amenée b'Tum'ah (Chagigah n'est pas amenée avec lui).
 - Le propriétaire ne savait pas à l'avance [qu'il serait amené b'Tum'ah - nous devrions supposer qu'il était Metaher le gros couteau le 13, comme d'habitude] !
 - **Réponse 1** : Le cas est que le Nasi est mort (le propriétaire savait que tout le monde deviendrait Tamei et que Pessah serait amené b'Tumah).
 - Quand le Nasi est-il mort ?
 - S'il était mort le 13, le propriétaire [savait qu'il deviendrait Tamei, il] n'aurait pas immergé un couteau !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *S'il était mort le 14, [le propriétaire ne le savait pas le 13, selon Chachamim] il aurait immergé son gros couteau et son couteau d'abattage rituel !*
- **Réponse 2** : *Le Nasi était plutôt Goses (très malade et probablement en train de mourir) :*
 - *Nous supposons que] le propriétaire a immergé son couteau, car cela concerne un seul Safek [si le Nasi doit vivre, le couteau doit être Tahor pour Pessah]*
 - *Il n'a pas immergé son couteau, car la nécessité de le faire dépend de deux doutes (le Nasi vivra, et la Chaburah sera grande et apportera le Chagigah.).*

Beraita : Yehudah ben Durkai s'est séparé [des Chachamim, parce qu'ils ont dit que Chagigah du 14 n'est pas Docheh Shabbat] ; lui et son fils Dursai sont allés dans le sud [pour se dispenser d'apporter Pessah].

- *Yehudah : Si Eliyahu Hanavi demande à Yisraël pourquoi ils n'ont pas apporté Chagigah au Shabbat, comment vont-ils répondre ! Je ne peux pas comprendre comment les deux plus grands chachamim, Shemayah et Avtalyon, ne leur ont pas appris que Chagigah est Docheh Shabbat !*
 - *Rav : Yehudah apprend de "V'Zavachta Pesach...Tzon u'Vakar" :*
 - *Pourtant, Korban Pessah n'est que de Tzon !*
 - *Tzon fait allusion à Pessah ; u'Vakar fait allusion à Chagigah - et il est écrit "V'Zavachta Pesach" [pour assimiler Chagigah à Pessah, c'est-à-dire Docheh Shabbat] !*
 - *Rav Ashi : Faut-il interpréter pour justifier les dissidents !*
 - *Rav Ashi : Le verset enseigne plutôt comme Rav Nachman :*

Rav Nachman : Quelle est la source de Motar Pessah (un korban Pessah a été perdue puis retrouvé après que le propriétaire ait offert un remplacement ; ou bien, l'argent prélevé pour Pessah qui reste après l'achat d'une Pessah [moins chère]) est offert comme Shelamim ?

- *"V'Zovachta Pesach...Tzon u'Vakar" :*
 - *Pessah est seulement de Tzon !*
 - *Elle enseigne plutôt que Motar Pessah est offerte comme quelque chose qui peut provenir de Tzon ou du Bakar (c'est-à-dire Shelamim).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Pourquoi Chachamim disent-ils que ce n'est pas Docheh Shabbat - c'est un Korban Tzibur !*
 - *R. Ila'a : le verset dit "V'Chagotem Oto Chag la'Shem Shiv'at Yamim ..." – pourtant, il y a huit jours en principe pour apporter le Chagigah [de Sukot, y compris Shemini Atzeret] !*
 - *Ceci enseigne que Chagigah n'est pas Docheh Shabbat (il n'y a donc que sept jours pour l'apporter).*
 - *Ravin : Parfois, il n'y a que six jours, par exemple lorsque Sukot tombe en Chabbat [car Shemini Atzeret sera aussi en Chabbat] !*
 - *Abaye : Ce n'est pas difficile - il y a généralement sept jours, mais il n'y a jamais huit jours !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com